



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016
DELIBERATION N° : 2016.05.17

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2016 - ALSH PERISCOLAIRE FORFAIT RETARD

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.3 – Tarifs des services publics

Date de convocation :
2 Novembre 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Représentés : 03

Non représentés : 04

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil seize, le HUIT NOVEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : L.BISCARRAT – Maire – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – L.CHAVANY – P.RELING – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – L.BUFFA – P.VERGER – Conseillers municipaux

Excusés représentés : JC.AILLOT par C.MAFFRE – S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN
A.PERIN par GA.FLEURY

Excusés non représentés : A.SCIACQUA-LERIDON – E.CRETIN-RAFFET – P.BELMONTET
S.VANDEVOORDE

Secrétaire de séance : Patrice RELING

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Les tarifs municipaux sont actuellement appliqués par délibération du Conseil Municipal n° 2016.03.10 en date du 5 Avril 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal de compléter les tarifs 2016 comme suit :

- 10 € : ALSH périscolaire – Retard aux séances - Enfant récupéré au-delà de 18 h 15

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2016.03.10 du Conseil Municipal en date du 5 Avril 2016 fixant le montant des tarifs communaux pour 2016,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 NOVEMBRE 2016**

N° : 2016.05.17

1° - COMPLETE les tarifs communaux 2016 comme suit :

ALSH périscolaire : Retard aux séances – Enfant récupéré au-delà de 18 h 15 10.00 €

2° - FIXE au 14 novembre 2016, la date d'entrée en vigueur de ces tarifs.

3° - PRECISE qu'aucune autre modification n'est apportée à la délibération susvisée, n° 2016.03.10 en date du 5 Avril 2016.

4° - CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 9 novembre 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 17 / 11 / 2016 à :

- . Régisseurs -> M.T. Chafer
-> W. Tourouf
- . Service culture - communication
- . Service jeunesse
- . Comptabilité (Dossier + TP)